

Nous déclarons par la présente que, dans la composition de nos films en polypropylène, nous n'utilisons ou incorporons intentionnellement les substances suivantes en tant qu'additifs (selon la définition figurant à l'article 3 du règlement UE 10/2011) :

- **MOAH** (Mineral Oil Aromatic Hydrocarbons) – Hydrocarbures aromatiques d'huile minérale.
- **MOSH** (Mineral Oil Saturated Hydrocarbons) – Hydrocarbures saturés d'huile minérale.
- **POSH** (Polyolefin Oligomer Saturated Hydrocarbons) – Hydrocarbures oligomères saturés en polyoléfine.

Cependant, selon les informations fournies par nos fournisseurs de matières premières, les huiles minérales (MOSH et POSH) sont utilisées à certaines étapes de leur processus de production dans le cadre de leur processus de polymérisation. Cependant, ils confirment que le MOAH n'est pas utilisé, de sorte que sa présence dans le produit final n'est pas attendue, bien que des analyses spécifiques n'aient pas été effectuées pour garantir son absence.

En ce qui concerne les encres flexographiques, il est important de considérer que dans le cas des encres métalliques à base de poudre d'aluminium (argent et or) pour des raisons de meulage en phase d'obtention d'aluminium, elles contiennent un faible pourcentage d'huile minérale, il n'existe actuellement aucune alternative technique à très faible teneur en huiles minérales. Dans le cas de ce type d'encres à base d'aluminium en poudre, le pourcentage d'huiles minérales ne dépasse pas 1%.

Aucune de ces substances, à l'exception de l'aluminium, n'est réglementée avec des limites de migration spécifiques (LME), donc le respect de la limite de migration globale (LMG) établie dans le Règlement UE 10/2011, garantit l'utilisation sûre des emballages finales. Concernant l'aluminium, les tests LME confirment que la migration de cette substance est bien inférieure à la limite établie dans le Règlement précité.

Décharge de responsabilité :

Document émis par le Département de Qualité et de Sécurité Alimentaire.

Les informations fournies dans le présent document a été établi sur la base de nos propres informations, les informations fournies par nos fournisseurs et selon les dernières connaissances disponibles et les exigences légales applicables.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour l'interprétation ou l'utilisation abusive qui pourrait être faite de ce document.

Il sera de la responsabilité du client d'inspecter et de vérifier nos produits pour s'assurer de la convenance du produit dans le but précis recherché par le client. Le client sera également responsable de l'usage, du traitement et de la manipulation adéquate, sûre et légale du produit. Plásticos Francés ne sera pas responsable de notifier tout changement dans la législation.

L'entreprise ne sera pas tenue responsable en ce qui concerne l'usage des produits de Plásticos Francés avec d'autres matériaux. L'information qui est contenue ici est mise en rapport uniquement avec nos produits dans le cas où ceux-ci ne seraient pas utilisés avec d'autres matériaux de tiers.